

Hélène FONTAINE

Avocat

Ancien Bâtonnier

46, avenue du Peuple Belge
59000 LILLE



Madame, Monsieur le Bâtonnier,

Le 28 juin prochain, vous élirez la ou le nouveau premier Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer.

J'ai prêté serment le 12 décembre 1990.

J'ai 53 ans et j'exerce au barreau de Lille où je suis membre d'une association d'avocats.

Notre profession me passionne, je suis éprise d'indépendance et de liberté et j'ai très vite pris conscience que les ordres étaient les garants de cette indépendance et de cette liberté.

Successivement membre du Conseil de l'Ordre, Bâtonnier en 2013-2014, Vice-Présidente de la Conférence régionale des Bâtonniers du Nord - Pas-de-Calais en 2015-2016, je suis actuellement Vice-Présidente de la Conférence des Bâtonniers, Présidente de sa commission civile et expert CCBE en droit de la famille et en matière d'accès au droit.

Je connais bien la Conférence des Bâtonniers.

Elle est le lieu où tous les Bâtonniers de tous les Barreaux de France et d'Outre-Mer se rencontrent, échangent et agissent ensemble dans l'intérêt de tous les avocats.

Pour vous, la Conférence est importante. Elle est importante pour NOUS car elle est la voix des ordres. Elle vit par et pour la territorialité et l'ordinalité.

Mon engagement ordinal a toujours accompagné ma vie professionnelle et je me suis toujours impliquée.

Nourrie par l'expérience acquise grâce aux missions qui m'ont été confiées (volet civil du PLJ, divorce par consentement mutuel, bilan des réformes de la procédure d'appel etc...) et forte des enseignements nés des échanges avec les Bâtonniers, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à l'élection de la première Vice-Présidence de la Conférence des Bâtonniers.

Mon projet pour la Conférence se décline en deux axes :

- **Donner encore plus de force à la Conférence.**
- **Développer la proximité avec les Bâtonniers et les membres du Conseil de l'Ordre.**

I - DONNER ENCORE PLUS DE FORCE A LA CONFERENCE.

Pour être plus forte, la Conférence des Bâtonniers doit affirmer encore davantage sa présence et sa spécificité.

Quatre objectifs doivent être poursuivis :

1) Assurer l'autorégulation et la professionnalisation des ordres.

L'autorégulation est une chance.

Il faut la préserver à tout prix afin de pérenniser notre indépendance.

La professionnalisation des ordres est la condition de survie de notre organisation professionnelle. Celle-ci doit notamment porter sur la déontologie, la discipline et le financement des ordres.

Les ordres doivent pouvoir, quelle que soit leur taille, continuer à contrôler le respect des principes fondamentaux de notre profession.

Une ordinalité renforcée permettra d'assurer la présence des ordres sur tous les territoires.

C'est L'ADN de l'ordinalité qui sera notre force.

Je militerai à vos côtés pour le **maintien du maillage territorial ordinal assurant l'accès à la justice et aux droits de tous** et ce malgré la réorganisation des juridictions par les spécialisations profilée par la loi de programmation de la Justice.

Je veillerai avec vous sur sa mise en œuvre et sur la rédaction des décrets d'application pour qu'ils ne soient pas meurtriers pour la profession et pour nos ordres.

Il est essentiel que la Conférence accompagne chaque Bâtonnier dans une formation continue qui le renforce et lui permette d'exercer pleinement sa fonction.

Il est également indispensable qu'un outil informatique de gestion performant soit accessible à tous les ordres de France et d'Outre-Mer quels qu'ils soient afin qu'ils puissent continuer à assurer toutes leurs missions. Ils n'en seront que plus forts tout en conservant chacun leur spécificité.

2) Un rôle politique affirmé.

Le Président de la Conférence des Bâtonniers est le Vice-Président de droit du CNB.

La Conférence des Bâtonniers n'a jamais joué un rôle politique aussi important qu'aujourd'hui : elle incarne la territorialité, l'ordinalité et l'indépendance des ordres. Elle est incontournable car elle est la voix des territoires.

La Conférence des Bâtonniers est aussi la rencontre des territoires, la rencontre du terrain, la rencontre des Bâtonniers, qui partout et à tout instant, assurent la présence des ordres indépendants.

La Conférence des Bâtonniers doit porter les couleurs de la défense de la Défense et des Libertés en France et dans le monde : le combat contre les box vitrés, contre les vidéo-audiences, l'engagement auprès des avocats turcs incarcérés et un soutien indéfectible aux confrères poursuivis et condamnés tout simplement parce qu'ils font leur métier d'avocat comme Nasrin SOTOUEH.

3) Maintenir un front uni avec le CNB et le barreau de PARIS.

Depuis plus d'un an, cette stratégie de front uni avec le CNB et le barreau de PARIS a été pleinement exploitée.

Elle a surpris nos interlocuteurs gouvernementaux et parlementaires, et nous a permis d'obtenir des avancées, certes insuffisantes, mais réelles.

Cette unité se traduit par une implication tant des membres du bureau de la Conférence des Bâtonniers que des membres du CNB et du Barreau de PARIS dans les commissions ouvertes.

Cette transversalité aboutit à ce que la Chancellerie nous considère comme des experts incontournables.

4) Réfléchir et agir pour l'avenir de la profession.

Nous vous sensibiliserons au changement de culture qui est à l'œuvre, par exemple la procédure participative qui est entrée pleinement dans la procédure de première instance et dans la procédure d'appel.

Nous continuerons à nous battre pour obtenir la force exécutoire de l'acte d'avocat.

Nous continuerons à nous battre pour l'aide juridictionnelle et pour une véritable rémunération des avocats.

Nous continuerons à nous battre contre les braconniers du droit et contre les plateformes en ligne non certifiées.

Nous continuerons à nous battre pour un idéal européen où les valeurs d'humanisme l'emportent sur les valeurs marchandes.

Nous continuerons à nous battre contre l'avocat salarié en entreprise qui est antinomique avec notre principe d'indépendance.

La Conférence des Bâtonniers doit être au cœur des évolutions de la justice et au cœur de tous les combats.

II - DEVELOPPER LA PROXIMITE AVEC LES BATONNIERS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE.

Pour cela, trois objectifs :

1) Personne ne doit rester au bord du chemin.

Notre Conférence est solidaire, elle est au service des Bâtonniers et des membres du Conseil de l'Ordre quelle que soit la taille des barreaux.

Je ferai tout pour que l'ensemble des barreaux de France et d'Outre-Mer soient réunis au sein de la Conférence.

Nous continuerons d'aider au quotidien tous les bâtonniers en développant les services techniques et de solidarité.

Nous cultiverons la mutualisation des moyens avec le concours essentiel des Conférences régionales.

Le séminaire des Dauphins, qui est la porte d'entrée de la grande famille des Bâtonniers, sera optimisé. Il se déroulera sur deux jours complets avec des ateliers et des tables rondes.

Un autre séminaire sera proposé aux Bâtonniers qui débiteront leur seconde année de mandat pour partager leurs expériences et pour répondre à leurs interrogations.

Pour que notre Conférence soit davantage connue, nous nous rendrons dans toutes les Conférences régionales et dans chacun des 163 barreaux.

La Conférence des Bâtonniers doit également être connue dès l'Ecole des Avocats, afin de sensibiliser nos futurs confrères à l'importance de l'ordinalité et de la déontologie. Nous agissons en ce sens.

2) Rompre la solitude des Bâtonniers.

Nous nous appuyons sur les initiatives qui ont été mises en place dans certains barreaux, c'est le cas des référés déontologiques.

Nous créerons un numéro d'appel d'urgence.

Nous vous fournirons des documents prêts à l'emploi : des modèles et par exemple un guide d'accueil des jeunes avocats, un guide santé-maternité, etc...

Nous créerons un guide du Bâtonnier élu dans le but de le préparer à ses futures fonctions, guide qui lui sera adressé dans les jours suivant son élection.

Nous vous formerons également à accompagner des confrères confrontés à des risques psycho-sociaux.

3) Développer l'intelligence collective en communiquant régulièrement avec toutes nos forces vives.

Avec vous bien sûr, les Bâtonniers, avec les Conférences régionales qui sont des relais incontestables et avec les membres du collège ordinal qui constituent le bras armé de la Conférence au CNB.

Mais aussi avec les anciens Bâtonniers afin qu'ils conservent un lien fort avec la Conférence et partagent leur expérience.

Enfin, je souhaite faire participer les membres du Conseil de l'Ordre qui le désirent, en accord avec leur Bâtonnier, aux travaux des commissions de la Conférence.

Ils doivent être associés aux réflexions et aux évolutions de notre profession.

AVANÇONS ENSEMBLE, avec énergie, combativité et passion pour défendre nos principes fondamentaux, nos convictions, l'indépendance des ordres et donc celle de tous les avocats des 163 barreaux qui composent la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer.

Vous pouvez compter sur mon écoute, ma disponibilité et ma détermination.

Je sais que je pourrai compter sur vous.

Bien sincèrement.



Hélène FONTAINE - 06.80.43.75.27 - hlnfntn@gmail.com